

ESPRIT D'ENTREPRENDRE : UNE APTITUDE À CULTIVER

Après un nouveau record de créations d'entreprises enregistré au niveau national en juillet dernier, la soif d'entreprendre des Français ne se tarit pas. Salariés, chercheurs, étudiants : les créateurs sont de plus en plus nombreux à franchir le cap. Pour favoriser la réussite de leurs projets — particulièrement ceux des entreprises à fort potentiel ou issus de secteurs en plein essor — les structures d'accompagnement se professionnalisent et travaillent en réseau. Plus méconnue, moins prisée, la transmission d'entreprise doit être valorisée. Une volonté qui passe par une plus grande sensibilisation de ceux qui cèdent leur entreprise et une meilleure qualification des repreneurs. Motivations, freins, atouts, obstacles : tour d'horizon avec le témoignage de six créateurs et repreneurs.



Thierry Patinote

Désir d'indépendance, réalisation de soi, reconversion professionnelle... les motivations des créateurs et des repreneurs sont variées mais convergent vers un même constat : le passage à l'acte signe un tournant radical dans une carrière professionnelle. Parfois idéalisée, l'aventure de la création — comme celle de la reprise — nécessite d'avoir solidement peaufiné

son projet et « bordé » tous les aspects. Car le meilleur des concepts, aussi innovant soit-il, ne résiste pas à une gestion maladroite. Encouragée par la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises (dite loi Dutreil), la création d'entreprise poursuit son accélération. Aux 175 000 créations annuelles constatées en France entre 1990 et 2002 se sont substituées plus de

225 000 créations nouvelles en 2005. En juillet 2007, 28 217 entreprises ont été créées, soit une progression de 24,2 % par rapport à juillet 2006. Dans le Loiret, les créations poursuivent une croissance régulière : 1 764 entreprises ont été créées en 2006, soit une progression de 10,7 % en deux ans. À fin septembre 2007, on recensait déjà 1 322 créations dans le département. Au-delà des

ART.CA.VIC, UNE AVENTURE FAMILIALE

Arthur, Camille, Victor : telle est la signification d'Art.Ca.Vic. « C'était notre manière d'associer nos trois enfants à cette création d'entreprise » confie Nadine Patinote, associée et salariée de l'entreprise de couverture, d'étanchéité et de bardage basée à Saint-Denis-en-Val. C'est « confiant » et « serein » que le couple décide de franchir ensemble le cap de la création. « Lorsque vous êtes bien préparés et que vous avez suivi les formations nécessaires, vous mettez toutes les chances de votre côté pour réussir » explique Thierry Patinote, gérant de la société. Après de longues années d'expérience dans le même domaine d'activité, il ressent un « besoin de changer ». Délaissant la piste d'une reprise d'entreprise qui n'aboutira pas, il fonde sa SARL en

février 2004. Chacun de son côté, le couple suit alors des formations longues à la création auprès de la CCI du Loiret. « Quand nous sommes allés voir les différents organismes, notre dossier était solide, nous n'avons laissé aucune place à l'improvisation. Nous avons obtenu un prêt Loiret Initiative ainsi qu'un prêt bancaire » résume l'entrepreneur. Un itinéraire sans cahot ? « Il faut quand même de l'énergie, les démarches sont nombreuses. Le jour où vous savez que vous êtes à l'origine de votre seule source de revenus, il faut foncer » enchaîne-t-il. Dès la deuxième année, la société quadruple son chiffre d'affaires. Elle emploie aujourd'hui six ouvriers et prévoit de recruter un bras droit en 2008. En dépit d'un rythme de travail soutenu, Thierry Patinote conclut : « Je suis encore plus investi qu'avant, mais moins stressé que lorsque j'étais salarié ». ■

chiffres, la création et la reprise sont avant tout des histoires d'hommes et de femmes engagés, tout entiers tendus vers la réussite de leurs projets. Pour Dominique Ravard, diagnostiqueur technique immobilier à Montargis, le désir de voler de ses propres ailes répondait à deux ambitions : poursuivre une carrière dans l'immobilier et travailler aux côtés de son épouse, en toute autonomie. Une indépendance dont le prix à payer est, de manière immuable, l'investissement personnel. « Travailler en couple facilite certes la gestion de la vie de famille, mais il ne faut pas se leurrer, on doit donner sans compter. Nombreux sont les soirs où j'ai travaillé jusqu'à minuit. Mais au moins, je peux déjà dégager un salaire, ce qui n'était pas prévu avant novembre. » Un rythme de travail intensif auquel Alain Croiset, gérant du restaurant-bistro le Cochon Chic à Orléans, n'échappe pas non plus : « Pendant les premières semaines, je n'ai fait que des nuits de 4 ou 5 heures. Heureusement, les choses se mettent en place progressivement ».

En tout état de cause, les créateurs sont unanimes : plus le projet aura été cadré en amont (étude de marché, business plan), plus il élimine les risques de déconvenue. Et pour optimiser leurs chances de réussite, nombreux sont ceux qui s'appuient sur des structures spécialisées.

UN RÉSEAU AU SERVICE DES CRÉATEURS ET DES REPRENEURS

Car le chemin du créateur est tout sauf un long fleuve tranquille. Pour mieux répondre aux besoins des dirigeants en herbe, les acteurs de la création ont donc fédéré leurs actions au sein du Réseau Création Orléans Loiret (RCOL). Cinq intervenants principaux offrent aux porteurs de projet un programme d'accompagnement complet et un suivi postcréation : la CCI du Loiret, la Chambre de métiers et de l'artisanat, Orléans Val de Loire Technopole (OVL), la Boutique de Gestion et l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures d'explo-

tations agricoles). « Nous sommes là pour encourager, mais aussi, lorsqu'un projet s'engage dans une mauvaise voie, pour décourager » précise Jerry Gras, membre élu de la CCI. Parmi les tentations auxquelles le créateur cède volontiers : l'élaboration d'un projet trop précis et limité, qui empêche toute perspective de développement parallèle, ou encore le choix d'une prétendue niche, vacante pour la seule raison... qu'il n'y a pas de marché. Au sein de l'Espace Entreprendre, la CCI propose un parcours qualifiant qui fournit aux futurs créateurs et repreneurs divers modules adaptés au stade de maturation de leur projet. Ils englobent l'intervention d'experts-comptables, de notaires, d'avocats, de financeurs... La formule prévoit aussi un accompagnement au-delà de la création, ainsi que l'animation de clubs et communautés d'échanges qui favorisent le partage d'expérience. Tout un dispositif pour « armer » les futurs dirigeants et faciliter les étapes ultérieures. Mais la simplification, voire la centralisation des démarches, reste un souhait récurrent chez bon nombre d'entre eux. De là à suggérer l'idée d'un guichet unique, il n'y a qu'un pas qu'Olivier de Brabois, directeur général d'Orléans Technopole Développement, ne franchira pas. « Le guichet unique est une fausse bonne idée. Au sein du RCOL, tous les acteurs travaillent main dans la main. Mais certains possèdent des domaines de compétences spécifiques : OVL accompagne par exemple davantage les créateurs aux concepts faisant appel aux hautes technologies ; la CCI du Loiret est l'interlocuteur idoine lorsqu'il s'agit d'accompagner et de former une entreprise de services, l'ouverture d'un commerce ou d'un restaurant. Les portes d'entrées doivent rester multiples, il nous incombe ensuite d'orienter le créateur de manière optimale. »

LA PÉPINIÈRE, UNE SOLUTION POUR BIEN « POUSSER »

Solution souple qui facilite les débuts des jeunes dirigeants et contribue à ne pas grever leur budget : la pépinière d'entreprises. L'agglomération d'Orléans en compte quatre : à Orléans-La Source, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-